



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 54978

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson interroge M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur l'exclusion de certaines activités du régime d'auto-entrepreneur telles que les activités littéraires, scientifiques ou artistiques. Ainsi un auteur qui écrit des ouvrages de faible diffusion ne peut pas être publié car les petits tirages ne sont pas intéressants pour les éditeurs, et les charges fiscales et sociales pour une auto-édition sont difficilement supportables financièrement pour l'auteur. Par conséquent, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur la possibilité d'ouvrir au régime de l'auto-entreprise les activités littéraires, scientifiques ou artistiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54978

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6953

Question retirée le : 28 juillet 2009 (Fin de mandat)